APIGUA

COMPTE RENDU REUNION MENSUELLE DU MARDI 1er SEPTEMBRE 2026

Ordre du jour :

1. **Traitement sanitaire des colonies /acide oxalique :**
2. **Préparation du séminaire apicole de novembre :**
3. **Mise en place d'un groupe de progression apicole :**
4. **Mutualisation et outils collectifs :**
5. **Site de Massieux et Conservatoire du littoral :**

1- Traitement sanitaire des colonies /acide oxalique :

L'APIGUA envisage cette année de recourir à un traitement à base d'acide oxalique, présenté comme une solution différente des traitements habituellement commandés, notamment Apivar ou Apistan. La présentation a porté en particulier sur des lanières à diffusion lente.

Les principaux éléments techniques évoqués sont les suivants :

Le varroa étant présent dans les ruchers, l'objectif réaliste est de maintenir l'infestation sous un niveau compatible avec la survie et la productivité des colonies ;

Un dépistage avant traitement est recommandé afin d'évaluer l'infestation et de mieux déterminer le moment d'intervention ;

Un contrôle après traitement permettrait de vérifier son efficacité et d'alimenter un retour d'expérience collectif ;

L'acide oxalique agit principalement sur les varroas phorétiques et non sur ceux protégés dans le couvain operculé ;

Contrairement au dégouttement ou à la sublimation, qui correspondent à des interventions rapides, les lanières assurent une diffusion prolongée destinée à couvrir plusieurs cycles d'émergence du couvain ;

Le positionnement des lanières au contact de la grappe et leur adaptation à la force de la colonie sont importants ;

Le calendrier doit être articulé avec la récolte, les hausses et les futures miellées ;

La nécessité éventuelle de renouveler les lanières doit être déterminée selon le produit retenu, sa durée d'action et les résultats du suivi.

APIGUA

L'APIGUA doit rechercher une solution d'approvisionnement à un coût acceptable. Les financements sanitaires habituels ne semblent pas disponibles à ce stade. Des contacts et comparaisons de fournisseurs sont en cours.

Suite proposée :

Mettre en place une fiche commune de suivi comprenant au minimum : niveau d'infestation avant traitement, date de pose, nombre de lanières, force de la colonie, observations pendant le traitement et contrôle après traitement. Cette démarche permettrait d'ajuster le protocole pour les campagnes suivantes.

2- Préparation du séminaire apicole de novembre :

Le séminaire doit être organisé autour de la mi-novembre, à proximité de l'anniversaire de l'APIGUA. La date exacte n'est pas encore arrêtée. Le concours régional des miels et la remise les médailles seraient associés à cette période.

L'objectif est de faire venir un intervenant de haut niveau capable d'apporter un contenu utile aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs. Il est également souhaité que cette personne puisse intervenir devant le grand public lors de la remise des prix et contribuer à la valorisation du miel, du pollen et des autres produits de la ruche.

Plusieurs thèmes ont été proposés :

Le pollen, sa disponibilité saisonnière et son rôle dans la dynamique des colonies ;

Le nourrissement protéique et la gestion des périodes de carence ;

La récolte et la valorisation du pollen, notamment l'utilisation de trappes adaptées ;

La conduite des colonies en milieu tropical ;

L'adaptation au changement climatique et aux fortes températures ;

Le varroa et les particularités sanitaires observées sous climat tropical ;

La diversification des produits de la ruche

La sélection et l'élevage, en veillant à conserver un sujet accessible au plus grand nombre.

Les échanges ont fait ressortir un intérêt marqué pour le pollen et le nourrissement protéique. Le manque de pollen à certaines périodes de l'année a été identifié comme une cause importante d'affaiblissement des colonies, même lorsqu'elles disposent de réserves de miel.

Intervenants et partenariats envisagés :

Rémy Vandame, chercheur à ECOSUR au Mexique, pour son expérience de l'apiculture tropicale, de la conduite des colonies, du climat, du varroa, des pesticides et des ressources mellifères ;

L'ITSAP, afin de créer ou renforcer un lien avec l'institut technique national et de mieux faire prendre en compte l'apiculture tropicale :

Des chercheurs ou techniciens de l'INRAE et d'autres organismes spécialisés ;

Des acteurs de la Caraïbe ou de Cuba, afin de privilégier des expériences obtenues dans des conditions proches de celles de la Guadeloupe.

Grand Sud Caraïbes a indiqué pouvoir accompagner l'action. Les modalités précises restent à confirmer. L'idée d'ouvrir davantage le concours et les échanges à la Caraïbe a également été évoquée.

Décision ou orientation :

Contacter rapidement plusieurs intervenants afin de vérifier leurs compétences sur les thèmes envisagés, leurs disponibilités en novembre et le coût de leur venue. Le choix définitif devra combiner pertinence technique, intérêt pour le public et faisabilité financière.

3. Mise en place d'un groupe de progression apicole :

La création d'un groupe pilote a été proposée pour accompagner des apiculteurs possédants approximativement 20 à 40 ruches et souhaitant développer leur activité. Le groupe pourrait réunir cinq à dix personnes volontaires.

L'objectif n'est pas seulement d'obtenir des financements, mais de créer une dynamique régulière reposant sur :

L'identification des objectifs et besoins de chaque participant ;

Un accompagnement technique adapté ;

Le partage d'expérience et le travail en binôme ;

La mutualisation du temps, du matériel et de certaines interventions ;

L'augmentation maîtrisée du cheptel ;

L'amélioration de la technicité, de la qualité des reines et de la conduite des ruchers ;

La diversification des productions et des revenus ;

La préparation progressive à une activité professionnelle viable.

Les échanges ont souligné que l'augmentation du nombre de ruches ne suffit pas à garantir un revenu. La rentabilité dépend également de la technicité, de la qualité des colonies, de la connaissance des microclimats et des ressources, de la transhumance, du suivi des ruchers et de la capacité à diversifier les productions. Le seuil de 60 ruches a été cité comme objectif administratif ou professionnel intermédiaire, tandis qu'un cheptel plus important peut être nécessaire pour vivre exclusivement de l'apiculture selon le modèle retenu.

Décision ou orientation :

Préparer un questionnaire en ligne afin d'identifier les apiculteurs intéressés, leur nombre de ruches, leurs objectifs, leurs disponibilités, leurs besoins techniques et matériels, et leur volonté de travailler collectivement. Les réponses permettront de constituer le groupe et d'établir un programme d'accompagnement.

4. **Mutualisation et outils collectifs :**

La mutualisation a été présentée comme un moyen de dépasser les limites liées au manque de temps, de matériel ou de capacité d'investissement. Des petits groupes pourraient être constitués par zone géographique, affinité ou complémentarité.

Les formes de coopération évoquées comprennent :

Visites de ruchers réalisées à plusieurs ;

Entraide pour les divisions, l'élevage et le renouvellement des reines ;

Partage ou location de matériel ;

Organisation de petites mielleries ou d'espaces d'extraction communs ;

Mise en commun de certaines compétences sans mélange obligatoire des productions ;

Constitution de groupes suffisamment structurés pour solliciter des accompagnements institutionnels.

La question d'une miellerie collective reste complexe : nécessité d'un local adapté, coût du loyer et du fonctionnement, niveau d'utilisation suffisant, conditions sanitaires, stockage individuel des miels et équilibre économique. L'idée de plusieurs outils de proximité, portés par de petits groupes, apparaît comme une piste à approfondir.

APIGUA

5. Site de Massieux et Conservatoire du littoral :

Le Conservatoire du littoral souhaite régulariser la présence des ruchers sur le site de Massieux et identifier précisément les apiculteurs présents. Des conventions d'occupation doivent être préparées.

Les échanges ont mis en évidence plusieurs principes :

L'APIGUA peut jouer un rôle d'intermédiaire et faciliter le dialogue ;

Elle ne doit pas être tenue responsable de tous les apiculteurs présents, notamment de ceux qui ne sont pas adhérents ou qui n'ont pas été identifiés ;

Les conventions devraient être établies directement avec chaque apiculteur concerné ;

Le recensement officiel des ruchers et des exploitants doit relever du propriétaire ou du gestionnaire du site ;

Les obligations relatives à l'entretien, aux accès, au nombre de ruches, à la sécurité et au comportement de chaque occupant doivent être clairement définies ;

La mise en place d'une barrière et d'un accès contrôlé renforcerait la responsabilité individuelle des utilisateurs ;

Cette première convention pourrait servir de référence pour d'autres terrains du Conservatoire accueillant des ruchers.

L'orientation générale est de poursuivre la négociation de manière constructive, tout en refusant que l'APIGUA assume seule une responsabilité globale sur le site.

APIGUA

Synthèse générale :

La réunion a principalement porté sur l'organisation du traitement collectif contre le varroa, la préparation du séminaire technique et du concours régional des miels de novembre, ainsi que sur la mise en place d'une dynamique collective destinée à aider certains apiculteurs à augmenter leur cheptel et à se professionnaliser. La situation des ruchers présents sur une parcelle du Conservatoire du littoral à Massieux a également été examinée.

Les échanges montrent une volonté de mieux structurer les actions de la filière, de favoriser le retour d'expérience entre apiculteurs et de développer des formes concrètes de mutualisation. Plusieurs sujets restent toutefois à arrêter : le produit sanitaire et ses modalités d'emploi, le thème et l'intervenant du séminaire, la composition du groupe pilote, ainsi que le contenu exact des conventions de Massieux.

Actions à engager :

Finaliser le choix du traitement à base d'acide oxalique, son coût, son fournisseur et son protocole d'utilisation.

Préparer une fiche de dépistage et de retour d'expérience avant et après traitement.

Arrêter le thème prioritaire du séminaire, avec une préférence exprimée pour les problématiques tropicales, le pollen et le nourrissement.

Contacter sans délai Rémy Vandame, l'ITSAP et d'autres intervenants possibles afin de vérifier disponibilités, contenu et budget.

Confirmer avec Grand Sud Caraïbes la nature et le montant de son accompagnement.

Fixer la date et le format du séminaire, du concours et de la remise des médailles.

Diffuser un questionnaire pour constituer le groupe pilote de progression apicole.

Définir un premier programme de travail du groupe : diagnostic, objectifs, tutorat, mutualisation, calendrier et suivi.

Poursuivre les échanges avec le Conservatoire du littoral sur des conventions individualisées et un recensement officiel des occupants de Massieux.

Points restant à arbitrer :

Produit sanitaire exact, fournisseur, coût et renouvellement éventuel des lanières ;

Thème définitif et intervenant du séminaire, et date précise de l'événement de novembre ;

Critères d'entrée et objectifs chiffrés du groupe pilote ;

Modèle économique des équipements ou mielleries mutualisés ;

Rôle juridique exact de l'APIGUA dans les conventions de Massieux.

Association des Apiculteurs de la Guadeloupe

Rond Point Destrellan, Morne Bernard 97122 Baie-Mahault **apiguadeloupe@yahoo.fr 0590 60 16 85 – 06 90 19 44 40**

APIGUA

Fin de la réunion à 20H15.

****

Association des Apiculteurs de la Guadeloupe

Rond Point Destrellan, Morne Bernard 97122 Baie-Mahault **apiguadeloupe@yahoo.fr 0590 60 16 85 – 06 90 19 44 40**